

## Extrait du registre des délibérations

### Délibération 2025-006 Compte administratif 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril 2025 à 10 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical du SMGV de l'ICPE de Villeneuve-lès-Bouloc s'est réuni dans la salle du Conseil à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. DUMOULIN Jean-Marc, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 mars 2025.

#### Participants

##### Présents :

M. ASTRUC Thierry, M. SABATIER Robert, Mme ROUYER Bouchra, M. RIQUET Alain, M. OF Jacques, Mme GIBERT Janine, M. MEJA Frédéric, Mme GOUSMAR Isabelle, M. SARRAU Bertrand, M. LENORMAND Benjamin, M. POUYDEBAT Jean-Louis, M. BOUTRY Pascal,

##### Absents :

Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme DAUBET Anne-Laure, M. VERDEAU BORNE Sébastien, M. BERTORELLO Pierre, M. DUMOULIN Jean-Marc.

##### Membres ayant donné pouvoir :

M. CHOLOT Éric a donné pouvoir à M. POUYDEBAT Jean-Louis

**Secrétaire de Séance :** Mme ROUYER Bouchra

Membres en exercice - 19 | Membres présents - 12 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 06

#### Exposé

Monsieur le Président quitte la salle afin de permettre au Comité syndical de procéder à la présentation et au vote du Compte Administratif. La présidence est assurée par Monsieur OF, Vice-Président, qui expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget.

Les dépenses comportent un rattachement de factures prévisionnelles de 82 222,08€ pour le paiement du traitement évalué des lixiviats 2024, l'assistance ECOGEOS et la dernière facture du Laboratoire Départemental.

#### FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 448 268,04 €
- Recettes : 475 256,19 €

Résultat de l'exercice en fonctionnement : + 26 988,15€  
Excédent 2023 reporté : + 230 379,46 €

**Résultat cumulé fonctionnement : + 257 367,61€**



**INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 7 509,82 €

Résultat de l'exercice en investissement : + 7 509,82 €  
 Déficit 2023 reporté : - 1 896,93 €  
 Restes à réaliser 2024 : 00 €

**Résultat cumulé investissement : + 5 612,89€**

**Résultat cumulé toutes sections confondues : + 262 980,50 €**

COMPTE ADMINISTRATIF 2024				SM GESTION & VALORISATION DE L'ICPE DE VILLENEUVE-LES-BOULOC			
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							
<b>FONCTIONNEMENT</b>				<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>				<b>DEPENSES</b>			
	Mandats émis	Charges rattachées	TOTAL		Mandats émis	RAR	TOTAL
011	328 272,63	82 222,08	408 494,71	10	0,00		0,00
012	11 725,15		11 725,15	13	0,00		0,00
014	0,00		0,00	16	0,00		0,00
65	28 048,18		28 048,18	18	0,00		0,00
66	0,00	0,00	0,00	20	0,00	0,00	0,00
67	0,00	0,00	0,00	201	0,00	0,00	0,00
042	0,00	0,00	0,00	21	0,00	0,00	0,00
				22	0,00	0,00	0,00
				23	0,00	0,00	0,00
				26	0,00	0,00	0,00
				27	0,00	0,00	0,00
				45..	0,00	0,00	0,00
				3..	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>			<b>448 268,04</b>	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>			<b>0,00</b>
<i>Pour information - D 002 Déficit fonctionnement reporté de N-1</i>			<b>0,00</b>	<i>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>			<b>1 896,93</b>
<b>RECETTES</b>				<b>RECETTES</b>			
	Titres émis	Opérations d'ordre	TOTAL		Titres émis	RAR	TOTAL
013	0,00		0,00	13	2 520,08	0,00	2 520,08
70	0,00		0,00	16	0,00	0,00	0,00
73	0,00		0,00	20			0,00
74	450 954,80		450 954,80	21		0,00	0,00
75	24 237,96		24 237,96	10	3 092,81	0,00	3 092,81
76	63,43	0,00	63,43	1088	1 896,93		1 896,93
77	0,00	0,00	0,00	27		0,00	0,00
				021	0,00	0,00	0,00
				040	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes fonctionnement - Total</b>			<b>478 266,19</b>	<b>Recettes investissement - Total</b>			<b>7 509,82</b>
<i>Pour information - R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>			<b>230 378,46</b>	<i>Pour information - R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>			<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT - RESULTAT EXERCICE 2024</b>			<b>26 986,15</b>	<b>INVESTISSEMENT - RESULTAT EXERCICE 2024</b>			<b>7 509,82</b>
<b>FONCTIONNEMENT - RESULTAT CUMULE</b>			<b>257 387,61</b>	<b>INVESTISSEMENT - RESULTAT CUMULE</b>			<b>5 612,89</b>
<b>RESULTAT POSITIF TOTAL CUMULE</b>				<b>262 980,50</b>			



## Décision

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2024-008 en date du 29 mars 2024 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2024 ;

**Vu** la délibération n°2025-005 en date du 09 avril 2025 portant approbation du compte de gestion 2024 ;

**Considérant** que l'exécution des dépenses et des recettes a été réalisée par le Trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le conseil syndical DECIDE :**

- **D'approuver** le compte administratif 2024, tel que présenté et annexé ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

## Résultats Du Vote

Votants – 13 | Pour – 13 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Mairie de Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

**Bouchra ROUYER**



Le Vice-Président,

**Jacques OF**